

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : M / F

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Club : ..... N° club : ..... Ligue : .....

N° Licence ( FFCT / UFOLEP / Autres / RC... ) .....

Date de naissance : ..... mail : .....

Je choisis la formule

A1 : 95 € / licence FFCT	B1 : 55 € / licence FFCT	.....
A2 : 97 € / autres licences	B2 : 57 € / autres licences	.....
C1 Couple : 180 € / licences FFCT		.....
C2 Couple : 185 € / autres licences		.....
	Total =	.....

Récépissé à réception enveloppe timbrée ou mail du correspondant.

Ci-joint, un chèque bancaire / postal / mandat de .....€ , libellé à CVC CARCASSONNE

A adresser : Comité d'Organisation Pyrénées 2000

André HEREDIA 3, La Prunela 11 570 PALAJA ;

tél : 07 88 37 26 62

e-mail : [andre.heredia@wanadoo.fr](mailto:andre.heredia@wanadoo.fr) , site : [cvccarcassonne.pagesperso-orange.fr](http://cvccarcassonne.pagesperso-orange.fr)

Hébergement couple, préciser :

Monsieur ..... Prénom ..... / Madame ..... Prénom .....

**Les formules A & C comprennent :**

L'engagement, les deux repas du midi, l'hébergement en demi pension du samedi soir, le transport du bagage, les ravitaillements, l'assistance. Le midi, repas à AscouVillage et Quillan.

**La formule B comprend :**

L'engagement, les deux repas de midi indiqués ci-dessus, le transport du bagage, les ravitaillements, l'assistance. Elle ne comprend pas la ½ pension à Pyrénées 2000.

**Règlement**

1/ La randonnée est essentiellement touristique, conforme aux recommandations de la FFCT.

Les participants s'engagent à respecter le Code de la Route et les prescriptions en vigueur.

2/ L'assurance est obligatoire, licence ou RC, à présenter à la remise des cartes de route.

3/ Pour les moins de 18 ans, fournir une autorisation parentale.

4/ L'encaissement des chèques n'est réalisé qu'en Juin. Les accompagnants bénéficient de toutes les prestations et s'acquittent du même montant d'inscription. Des hébergements pour couples sont prévus.

5/ Les inscriptions seront prises à partir du 1° Janvier 2014, date limite 10 juin, réserver à l'avance pour les hébergements, notamment pour les groupes, courant mai. En cas de désistement tardif, sauf cas de force majeure, un forfait de 5 € pour frais généraux sera retenu.

6/ La sécurité est l'affaire de tous, la route est un espace à partager. Ne roulez pas plus de deux de front et en file dès qu'il y a gêne à la circulation, portez le casque.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus., le .....Signature :